

**SNCF Réseau**  
**Projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS DE LA MEGRETAIS**

**5 février 2021 à Donges**

### **Organisation de la rencontre**

La rencontre a eu lieu en mairie de Donges le 5 février 2021, de 16h30 à 18h. Elle était ouverte aux habitants du quartier de la Mégretais qui avait été informés de la rencontre par un courrier d'invitation reçu dans leur boîte aux lettres. Elle a réuni 6 participants. La précédente réunion avait eu lieu le 9 juillet 2020 et avait réuni le même nombre de participants.

Meven BOUVET, directeur du projet pour SNCF Réseau, et Pierre ROCHARD, responsable OPC (ordonnancement, planification, coordination) de la maîtrise d'œuvre pour Systra, ont :

- présenté l'avancement général du projet et du chantier,
- informé les riverains des phases de travaux à venir dans le secteur de la Mégretais,
- et répondu aux questions.

### **Contenu des échanges**

Méven Bouvet rappelle les principales caractéristiques du projet et présente l'avancement du chantier à date.

Le planning de travaux prévisionnel sur le secteur de la Mégretais est détaillé aux riverains. Il prévoit des travaux de jour et de nuit, ainsi que des « opérations coup de poing ». Ces opérations correspondent à des travaux continus sur plusieurs dizaines d'heures nécessitant une interruption des circulations ferroviaires. De ce fait, elles sont programmées environ 3 ans à l'avance.

## **LES TRAVAUX DANS LE QUARTIER DE LA MEGRETAIS**

**# Opérations Coups de Poing (OCP) : travaux nécessitant interruption des circulations ferroviaires #Travaux préparatoires aux OCP**

#### **#Travaux préparatoires aux OCP (février/mars)**

- Approvisionnement de caniveaux entre secteur Mégretais - jusque semaine du 21 février (S7)
- Travaux de terrassement -semaines 22 février/1<sup>er</sup> et 8 mars, (S7 à S10)
- Opérations sur les rails :tronçonnement – semaine 15 mars & 22 mars, (S11 à 12)
- Travaux préparatoires à l'OCP 1 – semaine du 29 avril (S13)

#### **# Opérations Coups de Poing (OCP) – avril mai**

- OCP 1 : Samedi 04/04 18h00 au lundi 05/04 à 10h00 (WE de la semaine 13)
- OCP 2 : vendredi 09/04 23h00 au dimanche 11/04 à 8h00 (WE de la semaine 14)
- OCP 3 : vendredi 14/05 23h00 au dimanche 16/05 à 9h00 (WE de la semaine 19)
- OCP 4 : (réserve) = samedi 22/05 22h00 au lundi 24/05 08h00 (WE de la semaine 20)

Les mesures de limitation des nuisances sonores sont détaillées :

- Respect des normes d'émissions sonores des engins de chantier et entretien régulier des organes silencieux des engins et matériels
- Eloignement des postes fixes bruyants (compresseur, groupes électrogènes, aires de stationnement, etc...) des zones sensibles

- Limitation des vitesses de circulation /h sur les pistes du chantier et à proximité des habitations
- Rappel régulier des consignes effectué aux entreprises via le Coordinateur Prévention Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) du chantier.

Les questions suivantes ont été abordées par les participants (en bleu les réponses apportées par SNCF Réseau et Systra lors de la rencontre) :

. Les circulations dans le secteur de la Mégretais

- L'objectif de la maîtrise d'ouvrage est de limiter les circulations liées au chantier sur le secteur de la Mégretais. Il est prévu la création d'une piste via le secteur Belle Fille/CADAC. La dépollution du site ralentit toutefois la mise en œuvre de cette solution pour le moment. L'objectif est de pouvoir relier ce secteur à la piste agricole qui est en cours de création au sud de la voie ferroviaire, à l'horizon des opérations coups de poing.
- Une autre solution est envisagée au cas où il ne serait pas possible de passer par CADAC (utilisation de la trace ferroviaire), mais elle n'est pas privilégiée car présente des contraintes fortes en termes d'coactivités sur le chantier et également de nuisances.

. Nuisances sonores liées au stationnement et circulation des équipes travaux

- Un rappel a été effectué en amont de la réunion auprès du Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) pour rappeler aux équipes chantier les consignes à respecter. Un nouveau rappel a été effectué auprès des équipes suite à la réunion.

. Délai de fermeture du passage à niveau

- Le passage à niveau sera fermé à la circulation au plus tard avant la mise en service du contournement prévue en octobre 2022. A terme, le chemin de Loisillière et la future piste agricole ne seront accessibles que via le PN 366 (à environ 1,2 km, à vol d'oiseau). La rue deviendra alors sans issue.

. Quels sont les aménagements paysagers prévus sur le secteur ?

- Des alignements d'arbres sont prévus pour masquer la voie ferroviaire
- Un merlon paysager sera installé
- Des mesures compensatoires sont également prévues : hibernaculums pour les lézards/andins pour les hérissons.

. Aménagements cyclables ?

- Les aménagements cyclables ont été discutés et validés en lien avec le département 44 et la CARENE. Il y a une continuité cyclable constituée de bande cyclables multifonctions élargies, c'est-à-dire qui accueille piétons, cyclistes et deux roues dans le secteur Bonne Nouvelle et une reprise de la piste cyclable au sud de la nouvelle voie ferroviaire entre le secteur de la Pierre et le secteur de Jouy, le long de la RD100. Des pistes cyclables séparées de la chaussée seront réalisées dans le secteur de Jouy.

. Les mesures pour réduire les nuisances sonores après la mise en service (écrans végétaux, merlons).

- Les merlons programmés sont le résultat des études acoustiques, qui ont démontré un surplus de bruit dans deux secteurs : près de la chapelle Bonne Nouvelle, le long du quartier situé entre la rue Pasteur et le cimetière. Il n'est pas prévu d'en réaliser ailleurs. Des plantations sont toutefois prévues dans le cadre des aménagements paysagers autour du projet, menés par le prestataire de génie écologique de SNCF Réseau. Ils ont également vocation à limiter la perception acoustique de la voie ferrée.

. Les modalités d'information sur ces travaux.



- SNCF Réseau organisera de nouvelles rencontres avec les riverains tout au long du chantier. Ils seront directement informés du calendrier et de la localisation précise des travaux qui les concernent par mail et/ou par une information dans leur boîte aux lettres.
- Les coupons préaffranchis peuvent être envoyés et seront traités par l'équipe projet.
- L'équipe projet est joignable à tout moment à l'adresse suivante : [contournement.donges@reseau.sncf.fr](mailto:contournement.donges@reseau.sncf.fr)